



ENQUETE PUBLIQUE-CAHUZAC/ADOUR- 24 AOUT 2022

Le site projeté est situé dans sa totalité sur le site Natura 2000 « La vallée de l'Adour ».

Il présente une biodiversité remarquable puisque c'est une zone de protection spéciale d'intérêt communautaire pour la protection des oiseaux et une zone spéciale de conservation de sites et habitats naturels ou semi-naturels pour les espèces faunistiques et floristiques.

Nous sommes de surcroît sur une ZNIEFF type 1 et 2, reconnue donc d'intérêt patrimonial national.

Il est précisé dans l'Étude d'Impact que les communes de Tasque à l'Est et Cahuzac à l'Ouest du fleuve ont, en 30 ans, augmenté leurs SAU de respectivement >30% et >20%. Les espaces naturels par contre se réduisent toujours plus....et la biodiversité avec !

Domage que la commune n'ait pas saisi cette opportunité de rendre au fleuve ces espaces, qu'il reprendra peut-être lui-même un jour. Il était possible de réhabiliter la partie sud, attirer les hirondelles et les guêpiers nicheurs, ré-enherber le sol dégradé, et laisser évoluer ce site de manière encadrée, en valorisant ce patrimoine naturel remarquable de manière douce pour le plus grand bonheur des habitants du territoire.

Concernant particulièrement les panneaux flottants, il n'y a actuellement aucun retour d'expérience sur cette technologie. Il n'est pas démontré, selon la MRAE, « que les impacts de cette centrale n'ont, par nature, que peu d'incidence sur l'état des masses d'eau concernées et qu'ils ne peuvent entraîner de détérioration au sens de la loi ». A l'évidence, les panneaux constituent une altération anthropique et des effets sont à prévoir à tous les niveaux selon le CNRS qui a mis en place des études sur les effets des Centrales Photovoltaïques Flottantes sur la biodiversité et les écosystèmes lacustres.

Les Amis de la Terre du Gers sont tout à fait favorables au développement de l'énergie photovoltaïque, mais nous pensons que cela doit se faire sur

les nombreux gisements recensés par l'ADEME, telles que friches industrielles, ombrières de parkings, toitures de bâtiments, en particulier en zone d'activités commerciales ou industrielles,...etc...

Les Amis de la Terre du Gers sont contre ce double projet de centrale PV